



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 72638

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur les difficultés pour les personnes handicapées à entretenir leurs matériels techniques destinés à compenser un handicap ou la perte d'autonomie. En effet les personnes handicapées ou en perte d'autonomie doivent avoir le plus souvent recours à des équipements, comme des monte-escaliers, des fauteuils roulants, des lèves-personnes, des lits médicaux, pour leur permettre de ne pas être exclu de la société et vivre dignement. Outre le coût important pour s'équiper un autre problème se fait jour : l'entretien et l'intervention des professionnels pour réparer les équipements défectueux. De nombreuses personnes handicapées ou en perte d'autonomie rencontrent de très grandes difficultés pour faire réparer leur matériel, même après avoir souscrit une extension de garantie. Certaines d'entre elles doivent attendre plusieurs semaines à plusieurs mois avant de pouvoir récupérer leur aide technique, plongeant certains dans une grande solitude. Il souhaitait connaître les législations en vigueur ou à venir et les actions que compte mener le Gouvernement permettant d'obliger les fournisseurs de matériels techniques à s'engager sur une intervention rapide et à des tarifs encadrés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72638

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 332

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)